

## PERMANENCES AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS :

LUNDI, MARDI ET JEUDI  
13h30-17h30

MERCREDI  
11h30-13h30  
14h30-17h30

VENDREDI  
13h30-16h00

Possibilité de prendre rendez-vous  
en dehors de ces horaires.

## ATELIERS ENFANTS :

LUNDI (espace sportif Thomas  
Pesquet à Caudebec-en-Caux)  
09h30-12h00

JEUDI (salle de La Caillouville  
à Saint Wandrille-Rançon)  
09h30-12h00



Le Relais Petite Enfance  
de Rives-en-Seine  
est animé par Bénédicte LEGRIX,  
éducatrice de jeunes enfants.



02 35 96 10 90  
07 48 12 74 09



rpe@rives-en-seine.fr



à la Mairie déléguée  
de Saint Wandrille-Rançon  
15 rue des Caillettes  
76490 Rives-en-Seine





## QU'EST-CE QUE LE RPE ?

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Rives-en-Seine est un service gratuit d'**ACCUEIL**, d'**INFORMATION** et d'**ACCOMPAGNEMENT** destiné aux assistants maternels, aux gardes à domicile, aux parents et leurs enfants.



## LES COMMUNES CONCERNÉES :

Rives-en-Seine  
Saint-Arnoult  
Maulévrier-Sainte-Gertrude  
Anquetierville  
Louvetot  
Saint-Gilles-de-Crétot  
Saint-Nicolas-de-la-Haie  
Saint-Aubin-de-Crétot  
Notre-Dame-de-Bliquetuit  
Arelaune-en-Seine  
Vatteville-la-Rue  
Heurteauville

## PARENTS

- o Informer sur les différents modes de gardes et accompagner dans la recherche de mode de garde (collectifs, individuels, garde à domicile)
- o Lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement à la parentalité
- o Informer sur les droits et devoirs en tant qu'employeur
- o Accompagnement administratif (contrats, coûts, Paje, Cmg...)

## ENFANTS

- o Organiser des temps d'éveil et de socialisation lors d'ateliers (ateliers manuelles, ateliers sensoriels, littérature de jeunes...)
- o Proposer des espaces de jeux, d'éveil, de rencontre et d'échange avec leur parent, assistant maternel ou garde à domicile

## ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

- o Proposer un accompagnement professionnel aux assistant(e)s maternel(le)s : formations, évolution professionnelle, aide pour les démarches administratives...
- o Lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement à la relation parents/enfant
- o Informer sur les droits et les devoirs en tant qu'employé
- o Echanger sur les pratiques

